



Verdun-sur-Garonne,
Le 25 mai 2020

*Madame Aurélie CORBINEAU,
Maire de Verdun-sur-Garonne.*

Chères verdunoises, chers verdunois,
Chers parents,

Dans mon courrier de début mai, je vous informais que je ne souhaitais pas la réouverture des écoles de Verdun-sur-Garonne à compter du 11 mai, comme le préconisait l'Etat.

La responsabilité du Maire en cas d'infection dans les écoles et l'impossibilité de respecter le protocole sanitaire national avec des enfants et un encadrement réduit m'ont incité à une grande prudence.

Je me laissais toutefois la possibilité de revoir ma décision si des adaptations et des évolutions étaient trouvées avec la Préfecture et l'Inspection d'Académie.

Depuis lors, Madame la Sous-préfète de Tarn et Garonne a informé les Maires du Département que le protocole sanitaire national « n'appelle pas à une application littérale mais plutôt une réflexion concertée avec tous les acteurs pour rechercher la meilleure façon de l'appliquer au vu des moyens dont dispose chaque commune ».

Le questionnaire que j'ai adressé aux parents début mai, les appels téléphoniques des Directrices cette semaine, le travail soutenu et concerté entre les Directrices, notre gestionnaire ALAE et la Mairie ces deux dernières semaines, permettent aujourd'hui d'officialiser une réouverture partielle des écoles de Verdun-sur-Garonne le jeudi 28 mai avec des effectifs d'enfants raisonnables et des protocoles sanitaires locaux, un par école, qui seront signés par Madame la Sous-préfète, Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale et moi-même.

Cette réouverture se faisant dans des conditions inédites et expérimentales, nous limitons l'effectif de l'ensemble des écoles à une cinquantaine d'enfants.

Le choix des enfants appelés à réintégrer leur classe s'est fait selon trois critères définis par la municipalité. Tout d'abord, comme nous l'assurons depuis le début du confinement sur le groupe scolaire la fontaine, nous continuons à accueillir les enfants dont les parents sont prioritaires à la gestion de la crise sanitaire. Ce premier critère suppose que les deux parents travaillent et qu'un au moins a une profession dans le domaine de la santé ou concourant à la gestion de la crise sanitaire (pompier, gendarme...).

Le second critère porte sur les enfants dont au moins un des parents travaille sur les écoles (Mairie, personnel ALAE, enseignants...), condition indispensable pour la réouverture.

Le troisième critère porte sur les familles monoparentales dont le parent doit reprendre le travail.

Les jours et horaires d'ouverture des écoles restent les mêmes qu'en temps normal, avec les temps périscolaires du matin, du midi (restauration habituelle) et du soir. En revanche, l'accueil des enfants

Place de la Mairie - 82600

Tél : 05-63-02-50-36 Fax : 05-63-64-38-43

www.verdun-sur-garonne.fr



accueil@verdun-sur-garonne.fr



Municipalité verdun sur garonne

sur le périscolaire du mercredi après-midi nécessite un temps de réflexion supplémentaire afin que la Mairie définisse au mieux les conditions d'accueil sur ce créneau particulier.

Les Directrices et la Mairie vont se réunir régulièrement après la réouverture afin de faire des points d'étape et s'assurer des bonnes conditions d'accueil des enfants sur le plan sanitaire. Lors de ces points d'étape, des évolutions sur l'effectif des enfants accueillis sur les écoles de la commune pourraient être envisagées, là encore, avec une très grande prudence et l'assurance d'être en capacité de maintenir les mesures sanitaires que nous nous sommes fixés dans les protocoles locaux.

Chers parents, la municipalité tente au mieux de répondre au besoin de continuité de l'éducation de nos enfants. Je comprends la nécessité de certains d'entre vous de reprendre le travail, mais j'ai l'obligation, en tant que Maire, d'apporter une réponse mesurée, raisonnable et prudente face à une crise sanitaire dont personne à ce jour n'est en capacité de prédire l'évolution.

Bien à vous,



Le Maire,
Aurélie CORBINEAU